



Photo : Gregory Sajdak - IDF © CNPF



## Edito

**L**es propriétaires forestiers doivent apprendre à être plus visibles, à faire parler d'eux.

**N**ous sommes 3,5 millions et gérons 20 % du territoire hexagonal ; nous produisons du bois, permettant l'existence d'une filière estampillée "filiale d'excellence", nous avons un rôle majeur dans la filtration de l'eau, nous sommes les premiers gardiens de la biodiversité,... mais qui le sait ?

**J**l en est également ainsi du changement climatique. Si la quantité de carbone que la forêt stocke peut encore faire débat, le rôle du bois en tant que substitut à d'autres matériaux énergétivores est incontestable.

Cela se traduit de manière très concrète par le fait que dans les S.R.C.A.E. (*Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie*), documents de cadrage fixant des objectifs régionaux en matière d'évolution des énergies renouvelables, parmi celles-ci, la biomasse -c'est-à-dire essentiellement le bois- se taille la part du lion, loin devant le solaire ou l'éolien.

La politique française en faveur des énergies renouvelables ne pourra pas se faire sans les propriétaires forestiers, car l'on sait que gisement et récolte supplémentaires sont en Forêt Privée. Qui le sait ? Personne ; ce qui n'est pas médiatisé, n'existe pas.

**L**a France accueillera en fin d'année la COP 21, prochaine conférence des Nations-Unies sur le climat, et le Gouvernement fera tout pour que l'échec du précédent sommet à Lima ne se reproduise pas. Cet événement de portée mondiale aura des répercussions médiatiques considérables.

**N**ous voulons faire entendre notre voix, faire connaître le rôle de la forêt et des propriétaires forestiers sur le climat (cf. page 10) et faire en sorte que, si ce sommet décide d'accorder des moyens pour la sauvegarde des forêts du Sud, il convient de ne pas oublier celles de la France.

Les forestiers privés, par la voix de Forestiers Privés de France et du Centre National de la Propriété Forestière, sont à l'initiative de diverses manifestations qui se dérouleront sous le sceau "Forum Forêt".

**J**l est important que nous soyons nombreux à participer à l'inauguration de ce Forum Forêt le 13 novembre prochain à Paris, en présence du Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, sur le thème "Les forestiers se mobilisent pour le climat" avec, en particulier, la participation de Jean Jouzel, climatologue, Vice-président du GIEC. Forestiers privés et publics, INRA feront le point des réflexions en matière d'adaptation des forêts aux changements climatiques.

Inscrivez-vous sur le site [www.forumforet.com](http://www.forumforet.com)

Henri Plauche Gillon  
Président de l'Union Forestière de l'Est

## Sommaire

**Edito :** ..... p 1

**Actualités :** News...  
Dispositifs fiscaux, assurances ..... p 2-3

**Economie :** Etienne Deslauriers  
Oui à l'Asie, mais transformons  
d'abord ! ..... p 4-5

**Technique :** Planter des résineux  
Réal intérêt !  
Sans oublier les précautions !! ..... p 6-7

**Homme des bois :** ASA d'Alsace  
Ces hommes de l'ombre ..... p 8

**Parole aux Syndicats :** Meuse  
Y en a marre ! ..... p 9

**Arbre au vert :** COP 21  
La Forêt Privée s'invite ..... p 10

**Au coin du bois :** Inquiétude en Alsace  
La maladie du frêne ..... p 11

**De feuilles en aiguilles :**  
Nos brèves ..... p 12



# Actualités

## Plans simples de gestion et dispositifs fiscaux : attention, contrôles !

**Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a, au cours des derniers mois, mis à jour l'ensemble des instructions techniques adressées à ses services départementaux et régionaux, relatives à la mise en œuvre de la réglementation forestière. Corollaire obligatoire, il est demandé aux services de terrain de procéder à des contrôles dans le but de garantir la bonne application des dispositions réglementaires et particulièrement celles portant sur la mobilisation des bois dans le respect de la gestion durable. Sont concernés en premier lieu les propriétaires forestiers bénéficiant du dispositif Monichon (réduction des droits de succession ou de l'assiette de l'ISF), qui ne respecteraient pas leurs engagements concernant l'application des documents de gestion.**

Il s'agit de rappeler une évidence : les dispositifs fiscaux propres à la forêt ne sont pas un dû, puisqu'ils sont basés sur un engagement du propriétaire. Ils doivent se traduire par la réalisation effective des documents de gestion durables<sup>(1)</sup>, et en particulier les Plans Simples de Gestion. Dans le cas contraire, la déchéance du régime fiscal et les pénalités prévues au Code Général des Impôts seront appliquées.

### Un bilan tous les 10 ans

Les propriétaires ayant bénéficié de la réduction des  $\frac{3}{4}$  de la valeur de leur forêt pour le calcul des droits de succession ou celui de l'ISF doivent produire un bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable tous les 10 ans. Les contribuables à l'ISF qui doivent d'ores et déjà renouveler leur certificat<sup>(2)</sup> décennal, devront fournir ce bilan à cette occasion. Dans le cas des héritages postérieurs à la loi de 2010, les propriétaires concernés fourniront ce bilan 10 ans plus tard, c'est-à-dire à partir de mai 2020. Les services des Directions Départementales des Territoires (D.D.T.) vérifieront au moins une fois par an que les propriétaires concernés ont bien adressé ce bilan<sup>(3)</sup> dans les délais requis. A défaut, une lettre de rappel leur sera adressée, et un contrôle de terrain pourra être effectué.

### Un programme de coupes et travaux pour les CBPS

Ces mesures peuvent porter sur des forêts de plus petite taille, ayant comme document de gestion durable, un CBPS ou un RTG. Dorénavant, les CBPS devront être accompagnés de programmes de coupes et travaux pour que la garantie de gestion durable puisse être considérée comme effective, et donc que la réduction des  $\frac{3}{4}$  des droits de succession ou celle de l'assiette de l'ISF puisse être accordée. Les techniciens du CRPF sont à la disposition des propriétaires pour communiquer les éléments nécessaires devant désormais accompagner la signature des CBPS.

Plus généralement, les services de l'État vont amplifier les contacts avec les propriétaires forestiers. Annuellement, les services de la D.D.T. contrôleront la mise en œuvre effective de 10 % des PSG d'un département. Administration et CRPF, qui quant à lui continuera sa mission de visites-conseils, devront se coordonner pour la bonne cause, l'application des "bonnes pratiques", en privilégiant pédagogie plutôt que répression !

Philippe Laden - CRPF



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF LA

### Questions à Benoît Fabbri, chef du Service de l'économie agricole, de l'agroalimentaire, et de la forêt à la DRAAF Lorraine

#### Pourquoi ces contrôles ?

Même si cela demeure des exceptions, il n'est pas acceptable que des propriétaires forestiers ne respectent pas les engagements qu'ils ont signés, ne serait-ce que par devoir d'équité par rapport à la majorité des propriétaires qui les respecte. Plus généralement, alors que la politique de l'État incite à la récolte de bois, il faut s'en assurer tout en surveillant les abus, rappeler que nous serons vigilants sur le respect du code forestier et celui de l'environnement.

#### Dans quel esprit seront-ils menés ?

Il s'agira avant tout de considérer si le propriétaire est engagé dans une démarche de gestion durable, respectant les objectifs de son document. Mais nous agirons avec discernement, et nous tiendrons compte des circonstances particulières ou exceptionnelles. Par exemple, nous savons bien que des conditions climatiques défavorables, ou des cours des bois médiocres, freinent la réalisation des coupes. L'Administration n'est pas un monstre froid, dès lors que les marges de souplesse ne sont pas dépassées !

<sup>(1)</sup> Les Documents de Gestion Durables (DGD) sont, selon les cas, les plans simples de gestion (PSG), les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou les Règlements-Type de Gestion (RTG)

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un document délivré par la DDT, certifiant que la forêt est susceptible de bénéficier d'une garantie de gestion durable.

<sup>(3)</sup> Bilan téléchargeable sur internet : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr>.

# Veillez croire en l'assurance de votre forêt...

**Il y a deux ans, FLOREAL vous informait de la création de SYLVASSUR à l'initiative de la Fédération Nationale "Forestiers Privés de France", qui permet de se garantir vis-à-vis des risques liés aux tempêtes. Contrairement à ce qu'il avait fait jusqu'à présent, l'État n'interviendra plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour aider les propriétaires privés sinistrés. Alors que de mauvais coups de vent se multiplient, le propriétaire forestier soucieux de son patrimoine doit se poser la question de l'opportunité de s'assurer.**

Il faut le savoir, la Loi de Modernisation Agricole de 2010 a instauré la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date au-delà de laquelle l'État ne soutiendra plus les propriétaires forestiers subissant une tempête, contrairement à ce qu'il avait fait jusqu'à présent (par exemple pour la tempête du 26 décembre 1999 en Lorraine et en Alsace), sur le principe bien connu du "ce qui est assurable n'est pas indemnisable".

Le message était clair, les propriétaires forestiers doivent prendre leurs responsabilités et avoir une assurance "dommages tempête".

A la suite d'un appel d'offre international, Sylvassur a été créé avec le courtier VERSPIEREN et l'assurance LLOYD'S. Depuis lors, ce sont près de 60.000 ha qui sont couverts.

## Un système simple et compétitif

- ▶ Une assurance au choix pour couvrir le risque "incendie" ou "incendie-tempête" ;
- ▶ une assurance à la carte par parcelle, sans obligation d'assurer la totalité de la forêt ;
- ▶ le choix laissé au propriétaire entre une garantie forfaitaire (peuplements à valeur stable), ou une garantie évolutive dans le temps (peuplements à valeur croissante) ;
- ▶ des valeurs garanties au choix entre 500 et 25.000 Euros par ha ;
- ▶ une assurance qui indemnise totalement la parcelle dès qu'un seuil de dégâts (défini au départ : 50, 65 et 75 %) est dépassé ;
- ▶ une assurance où la valeur de sauvetage (en l'occurrence la valeur commerciale des bois sinistrés) est déduite forfaitairement à hauteur de 20 %, ce qui ne pénalise pas les délais d'exploitation.

## Des exemples valent mieux qu'un long discours

### Exemple de résineux dans la région de Bitche (Moselle)

Assurance sur 7 ha de Mélèze et de Douglas de 22 ans dans une propriété de 34 ha :

Option choisie : seuil d'indemnisation totale à 65 %.

Garantie évolutive basée sur la valeur à l'âge d'exploitabilité : 16.000 € par ha à 55 ans pour les mélèzes et 18.000 € par ha à 50 ans pour les douglas (la valeur à 22 ans se calcule par une simple règle de trois).

Prime d'assurance : 27,60 € par hectare assuré.

### Exemple de feuillus dans la région de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)

Assurance de 151 ha de mélange futaie-taillis à base de Chêne et Hêtre :

Option choisie : seuil d'indemnisation totale à 75 %.

Garantie forfaitaire basée sur une valeur de 6.500 € par ha pour le Chêne et 3.100 € par ha pour le Hêtre.

Prime d'assurance : 12,40 € par hectare assuré.



Photo : M. Michel Vanmasson

## Concrètement, quel raisonnement le propriétaire forestier doit-il tenir ?

Un propriétaire soucieux de son patrimoine doit prendre en considération certains points pour jauger le risque. Ainsi les peuplements de grande hauteur exposés aux vents dominants seront bien entendu "en première ligne", mais il faut aussi considérer :

- ▶ la présence d'essences vite dégradables en cas de chablis,
- ▶ le temps qui reste à parcourir pour atteindre le diamètre d'exploitabilité.

Ainsi des résineux entre 20 et 50 ans, de beaux hêtres qui se déprécieraient rapidement en cas de chablis sont à assurer en priorité, plutôt que des chênes de qualité moyenne qui se conserveront et dont les cours se maintiendront.

Le coût de l'assurance se situe dans nos régions, entre 2,5 et 4,5 pour mille de la valeur assurée, coût qui peut être diminué grâce au dispositif fiscal DEFI assurance de 5,50 € par ha. Il est par ailleurs rare que l'ensemble de la propriété soit à risques et le coût est donc à relativiser par rapport à l'ensemble.

Enfin, un dernier point très important : le propriétaire peut viser de minimiser la valeur de son peuplement, l'objectif étant que l'assurance ne couvre que le coût de la reconstitution des peuplements ; le "sauvetage", c'est-à-dire la valeur des bois chablis est de toute façon acquis pour le propriétaire. Dans cette option, l'estimation précise du peuplement n'a plus lieu d'être.

Pour gérer une forêt, il faut se projeter dans l'avenir. Des tempêtes auront lieu irrémédiablement, en espérant qu'elles seront moins violentes que celles de décembre 1999. Si c'était le cas, nous savons par expérience à quel point les propriétaires non assurés seront démunis. La question de l'assurance est tout sauf anodine, il nous paraît important que vous vous y penchiez avec votre gestionnaire.

Philippe Laden - CRPF  
Eric Toppan - Forestiers Privés de France

**SYLVASSUR** : ☎01.47.20.66.55 - [sylvassur@foretpriveefrancaise.com](mailto:sylvassur@foretpriveefrancaise.com)

Nous rappelons que les principaux groupes d'assurances en matière de forêts, outre Sylvassur, sont :

GROUPAMA - M.I.S.S.O. À BORDEAUX - ☎05.56.52.85.28

PACIFICA - X.L.B. À LAVAL - ☎02.43.53.08.40

LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES - M.M.A.



Photo : Philippe Laden - CRPF LA



# conomie

## Etienne Deslauriers, Directeur général de VBD "Faire face à un manque de ressource en hêtre alors que les grumes partent vers l'Asie"

**Etienne Deslauriers a 38 ans et un parcours déjà bien riche ! Avocat, financier, diplômé d'une école de commerce de Hong Kong, il a racheté, il y a 3 ans, avec deux associés, la scierie Renault de Bazoilles-sur-Meuse. Les analyses faites sur la viabilité de cette reprise annonçaient sa bonne faisabilité et son succès... Mais aujourd'hui, la nouvelle société -baptisée Vosges Bois Développement- qui est au cœur de nos régions forestières, se trouve face à un problème d'approvisionnement ! La pertinence de l'analyse d'Etienne Deslauriers révèle toute l'aberration de la situation ! Les grumes -de nos arbres poussés en France- partent vers l'Asie alors que nos scieries -françaises- manquent de ressource en bois !**

**En 2012, vous reprenez, à Bazoilles-sur-Meuse (88), la scierie Renault qui est en liquidation. Cette scierie a plus de 100 ans, vous en avez alors à peine plus de 35 : comment s'est faite la connexion ?**

Nous étions trois amis, trois apporteurs de capitaux, qui cherchions à investir : un ingénieur télécom, un ingénieur génie civil et moi-même, avec une formation d'avocat en droit des affaires. Aucun de nous ne connaissait le milieu du bois, mais lorsque nous avons su, par relations, que la scierie Renault était en vente, nous avons étudié le projet et nous nous sommes décidés. Mes deux associés le sont au niveau des capitaux, mais ne travaillent pas dans la scierie que nous avons rebaptisée Vosges Bois Développement (VBD).

**Vous avez un parcours totalement atypique, diplômé en droit, spécialiste du commerce et de la finance, un look qu'on n'imagine pas vraiment dans les parcs à grumes, ou même en forêt ?**

Je suis avocat, spécialiste du droit des affaires. J'ai commencé à travailler à Monaco tout en préparant une thèse sur le blanchiment des capitaux. J'ai ensuite passé 4 ans à Paris comme banquier. Puis, en 2009, je suis parti pour Hong Kong faire un MBA (école de commerce).

C'est à mon retour d'Asie, que je me suis associé avec les 2 autres personnes pour investir dans la filière bois. Alors, il est vrai que mon parcours peut paraître atypique, de même que mon "look" !

Souvent, dans les réunions "filère bois", on pense que je suis le représentant de la préfecture ! Le milieu du bois est nouveau pour moi : je suis vigilant, je reste à ma place, je suis le directeur général, mais toute la partie "technique" de la scierie est entre les mains d'un gestionnaire hautement qualifié, Mickaël Oudin. Il a connu tous les postes, en débutant comme manutentionnaire, il gère tout, et très bien, que ce soient les approvisionnements en bois, les problèmes de machines, ou les relations avec les ouvriers. Notre collaboration est totale et complémentaire.



*Etienne Deslauriers à gauche,  
aux côtés de Mickaël Oudin, gestionnaire de VBD*

**Que pèse aujourd'hui VBD ? En hommes tout d'abord, en superficie, en outils ?**

Notre SAS (Société par Actions Simplifiées) emploie 30 salariés ; elle est le plus gros employeur de la commune. Notre site couvre 12 ha, entre la scierie, les parcs à grumes et les séchoirs.

En ce qui concerne le matériel, nous avons repris une scierie en liquidation, cela signifie que l'entretien et les investissements n'étaient plus faits régulièrement. Notre matériel est fatigué, mais il demeure cependant performant. Nous remettons à niveau tout doucement. Nous avons déjà investi plus d'un million d'euros, notamment dans les séchoirs et le traitement des produits finis

**Où se situent les approvisionnements et où partent les sciages ?**

Nous achetons environ 32.000 m<sup>3</sup> de hêtre qui, à 99 %, proviennent de Lorraine et Champagne-Ardenne. Nous militons pour un approvisionnement d'origine locale, car il nous faut tenir les coûts de transport. Un m<sup>3</sup> transporté coûte 13,50 euros et nous pouvons acheter les bois plus cher si les frais de transport sont moins élevés...

Nous bénéficions avec l'ONF et la coopérative F&BE d'un contrat de sécurisation représentant un pourcentage significatif de nos approvisionnements, mais cela reste insuffisant.

De plus, ces approvisionnements de proximité induisent qu'un camion peut faire 2 rotations par jour ! C'est un cercle vertueux qu'il faut absolument mettre en avant pour favoriser l'achat local. Nos 22.000 m<sup>3</sup> de sciages partent, pour 60 % vers le Maghreb et le reste vers le Grand-Orient. Et je ne peux taire que l'organisation du transport de notre région vers l'export est un immense échec franco-français.

Alors que nous avons des accès sur 4 mers et 7 ports autonomes performants au niveau équipement, nous ne les utilisons pas ! Tout part vers les ports belges et hollandais, principalement vers Anvers... Comment ne pas le regretter ?

Quant à nos produits connexes, ils restent en Lorraine, ou partent vers les panneautiers des régions voisines.





La structuration de notre filière bois Lorraine, le travail et les actions accomplis par Gipeblor ces dernières années nous aident, bien sûr. Mais il faut surtout que l'ONF, et les propriétaires privés, privilégient l'économie de proximité en acceptant de vendre davantage localement.

Ainsi, nos scieries utiliseront du bois qui est produit sur place, dont la matière première sera valorisée sur place et nous créerons ainsi des emplois, même parfois peu qualifiés.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons à être entendus par les pouvoirs publics, et soutenus par les Conseils Départementaux et Régionaux. Et nous portons toujours le même discours : l'exportation, nous ne sommes pas contre, nous voulons simplement qu'elle se concentre sur la ressource que nos scieries ne peuvent absorber, et sur les sciages que nous aurons nous-même transformés. Si l'on explique ce discours avec pédagogie, il ne peut qu'être compris !

Propos recueillis par Marie-Françoise Grillot - CRPF  
Photos : Vosges Bois Développement

**Votre projet de reprise a été étudié, ré-étudié, analysé, et pourtant, vous vous trouvez face à un problème que vous n'aviez pas imaginé devoir appréhender ?**

Nous avons tout étudié, la remise à niveau des matériels, prévu des investissements... Mais la tension sur la ressource, non ! Nous devons régulièrement faire face à des problèmes d'approvisionnement et nous déplorons l'exportation massive des grumes vers l'Asie telle qu'elle est actuellement pratiquée, c'est-à-dire avec une vision anarchique et à court terme. Nous la dénonçons de manière sensée et réfléchie : la France n'a pas la capacité de scier toute la production de hêtre. Alors pourquoi ne pas proposer à l'export QUE ce qui ne peut pas être scié sur notre territoire ? Pourquoi ne pas alimenter, en priorité nos propres entreprises ?

**Votre scierie et plusieurs autres en Lorraine agissent pour que les bois cessent de partir vers la Chine. Les asiatiques protègent leur environnement, leurs forêts, leur économie et menacent de faire périr notre propre filière. Quelle analyse en faites-vous ?**

L'Asie a besoin de bois, la Chine particulièrement qui ne veut plus exploiter ses forêts qui ont été massacrées pendant plus de 50 ans. Cette demande, pour faire des meubles ou du parquet, ou autres, existe, c'est une réalité ! Nous lui proposons des grumes, elle achète des grumes et elle les transforme...

Si nous cessons de proposer des grumes, ses besoins en bois ne seront pas amoindris, ils demeureront... et si elle ne trouve que des sciages à acheter, elle les achètera. Il nous faut reconnaître que la Chine a une bonne gestion, elle gère bien ses ressources. De plus, l'import est subventionné et l'export aussi, donc elle agit en bon gestionnaire.

C'est à nous de prendre notre destin en main ! Nous sommes à un carrefour-clé, nous devons nous donner les moyens de retrouver notre performance des années 80... Si nous n'agissons pas, maintenant, nous pouvons couler.

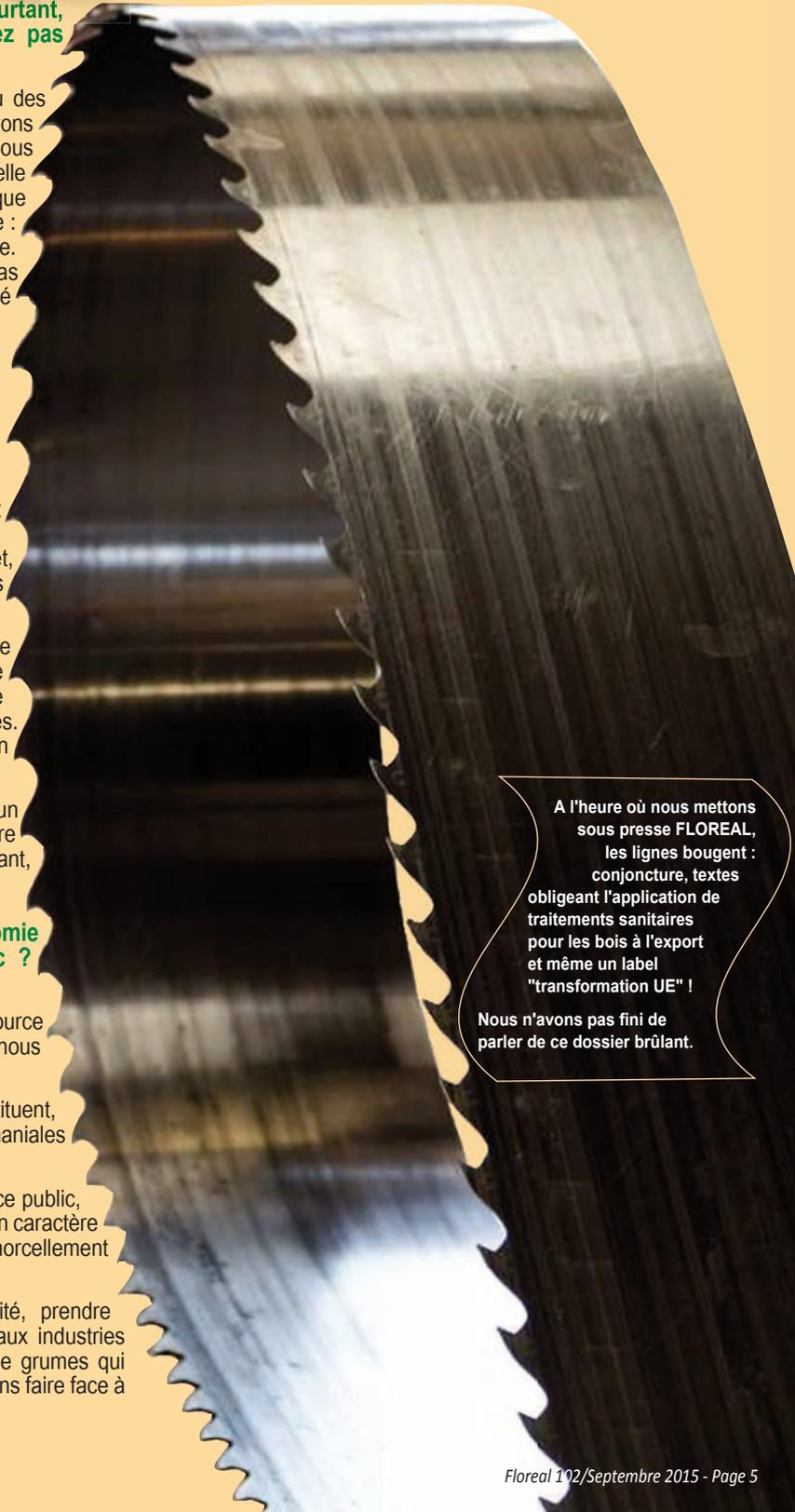
**Que devraient faire les pouvoirs publics pour protéger l'économie du bois ? Quel pourrait-être pour vous l'argument choc ? Mais peut-être en avez-vous plusieurs ?**

Nous disposons de la matière première qui se trouve être une ressource renouvelable, et nous avons l'outil industriel, et malgré cela, nous nous retrouvons face à un gâchis.

En matière de ressource, nous avons deux interlocuteurs, qui constituent, en quelque sorte deux leviers : l'ONF, qui gère les forêts domaniales et communales, et la Forêt Privée.

Le premier se trouve face à un changement d'orientation : de service public, avec un quasi-monopole, il doit s'adapter à une démarche qui revêt un caractère commercial. Le second -les forestiers privés- est confronté au morcellement qui génère des difficultés de mobilisation...

Les pouvoirs publics doivent réglementer et adapter la fiscalité, prendre des mesures pour que le bois français soit proposé en priorité aux industries françaises ! Aujourd'hui, en Lorraine, on estime le pourcentage de grumes qui partent en conteneurs vers l'Asie à 50 %. Alors que nous, nous devons faire face à des difficultés d'approvisionnement !



A l'heure où nous mettons sous presse FLOREAL, les lignes bougent : conjoncture, textes obligeant l'application de traitements sanitaires pour les bois à l'export et même un label "transformation UE" !  
Nous n'avons pas fini de parler de ce dossier brûlant.



# Technique

**Dans un contexte d'augmentation de l'utilisation du bois, spécialement dans la construction, le renouvellement de la ressource résineuse est aujourd'hui devenu stratégique pour garantir l'approvisionnement de la filière et assurer des revenus aux producteurs forestiers. Pour autant, il faut garder à l'esprit que le choix de l'essence de reboisement dépend avant tout du sol et des conditions climatiques locales. La sécheresse de l'été 2015 est là pour nous rappeler que prendre des précautions élémentaires est nécessaire avant de faire des choix qui nous engagent sur plusieurs décennies.**

## Des essences performantes à utiliser aux bons endroits

Prisé aussi bien par les scieurs que par l'industrie (papetiers notamment...), l'épicéa est une valeur sûre pour le propriétaire forestier. Le sapin pectiné et le pin sylvestre, conduits correctement, donnent aussi des produits de qualité que nos scieurs du massif vosgien savent exploiter. Enfin, les douglas et mélèzes, autrefois "boudés" par les industriels locaux, sont aujourd'hui très recherchés.

Autant de raisons pour utiliser ces essences en reboisement comme en régénération naturelle, à condition d'en respecter les exigences écologiques. En effet, sapins et épicéas sont des essences dont les besoins en eau sont importants. Face aux changements climatiques, leur culture doit être réservée aux zones où l'alimentation en eau restera suffisante (montagne notamment). Leur introduction en plaine présente des risques très élevés.

Quant aux douglas et pin sylvestre, les dépérissements observés dans le centre et le sud de la France en 2003 doivent également inciter à une certaine prudence. Seule une analyse fine de la « station forestière » (sol + conditions topographiques et climatiques locales) permet de choisir l'essence à installer. L'adaptation essences/stations doit, plus que jamais, être le premier critère de décision. Les guides pour le choix des essences couvrent désormais la quasi-totalité des régions Lorraine et Alsace. Ils constituent des bases solides pour la prise de décision. La majorité n'intègre cependant pas les changements climatiques. L'avis d'un technicien permettra toujours de conforter le diagnostic.

Le mélange d'essences constitue une précaution élémentaire. Il doit cependant être bien étudié pour rester compatible avec une gestion économique performante (cf. articles des FLOREAL 75 et 76, téléchargeables sur le site du CRPF, qui traitent spécifiquement des mélanges).

Les monocultures sont à considérer avec circonspection. Si cette option était néanmoins retenue, il conviendrait d'en limiter les surfaces de façon à atténuer la prise de risque.

Donner des seuils n'est pas chose aisée tant les facteurs à prendre en compte sont nombreux : essences concernées, situation pédologique, climatique, relief (10 ha de résineux en montagne ne sont pas comparables à 10 ha de résineux en plaine), taille de la propriété... mais au-delà de 10 ha (et parfois moins), l'introduction d'une essence résineuse en monoculture constitue une prise de risque conséquente qu'il est préférable d'éviter, d'autant que nous avons la chance d'être dans une région où nous avons encore un panel suffisant d'essences utilisables.

Rappelons par ailleurs que le cahier des charges PEFC (certification forestière) recommande de ne pas dépasser 10 ha de coupe rase en plaine et 2 ha en montagne et qu'il préconise le mélange d'essences.

Enfin, l'introduction de résineux doit être raisonnée dans certaines zones particulières comme, par exemple, les bordures de cours d'eau où il est préférable de choisir des essences feuillues à système racinaire qui fixe les berges et dont la litière est non acidifiante (l'aulne par exemple), ou dans certains secteurs de protection réglementée.

## Planter des résineux : un réel intérêt

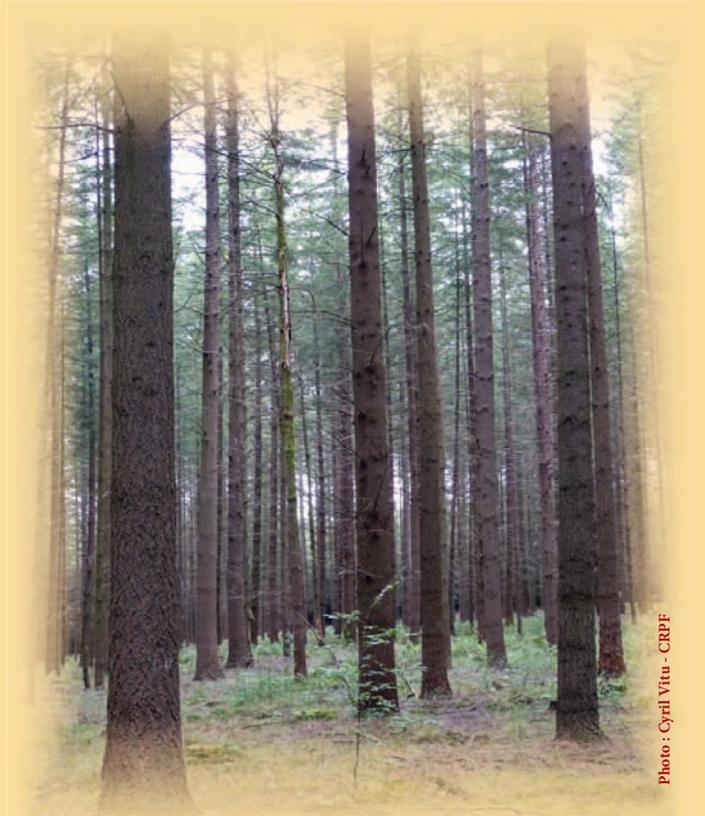


Photo : Cyril Vitu - CRPF

## Des techniques éprouvées à respecter

Avant toute chose, il est essentiel de réaliser un diagnostic (cf. Forêt entreprise N° 214) pour vérifier que le choix de la plantation est judicieux. Si c'est le cas, il convient d'anticiper et de préparer l'opération très en amont. Le choix et la réservation des plants, la détermination des travaux préparatoires éventuels et du mode de plantation doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie et correspondre au site de plantation et aux moyens du propriétaire.

### Le choix des plants

Une plantation réussie passe d'abord par des plants de qualité. Il est impératif de commander des provenances de plants adaptées à la région.

La provenance correspond à l'origine de la graine et non à la pépinière où l'on s'approvisionne. Il faut ensuite préciser les dimensions et âges souhaités.

La réglementation définit des âges maximum en fonction des tailles de plants, ainsi que des normes qualitatives à respecter par le fournisseur.

Respecter ces normes est indispensable pour ménager toutes les chances de succès de la plantation et être éligible aux aides de l'Etat.

Toutes les informations sur les provenances et normes sont consultables sur le site du Ministère de l'Agriculture (<http://agriculture.gouv.fr/conseils-dutilisation-des-provenances-et-varietes-forestieres> et <http://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>).

Essences	Conditionnement	Age maximum des plants	Hauteur en cm	Diamètre minimum en cm	Volume du godet en cm
Abies alba	RN	4	15-25	6	
		5	25-35	7	
		5	35 et +	9	
	G	4	10 et +	5	400

*Extrait de normes d'âges et de dimensions pour le sapin pectiné (Abies alba). RN = Racines nues. G = Godet. Le diamètre est à mesurer au collet du plant (partie de la tige située au ras du sol avant les racines). La hauteur est mesurée entre le collet et le bourgeon terminal.*

## Rôle et des précautions à prendre

Lors de l'arrivée des plants sur le chantier, il convient de procéder à une réception pour contrôler le matériel végétal : dimensions, provenances (avec le document d'accompagnement des plants obligatoirement fourni par le pépiniériste), qualité et fraîcheur. Le conditionnement après la réception est très important. Il faut prévoir le stockage des plants à l'avance : préparation d'une jauge (tranchée où l'on enterrera les racines), ou stockage des plants au frais en sacs de protection. Il suffit de quelques minutes au soleil pour que le taux de reprise, ainsi que la croissance initiale des plants, chutent de façon spectaculaire.

### Le travail du sol et la plantation

Le travail du sol dépend de l'état de la parcelle à replanter : présence de souches, de rémanents d'exploitation, de différents types de repousse naturelle, ou encore de tassements du sol éventuels. Il dépend également des densités et modes de plantation envisagés. Il existe une très grande variété d'outils utilisables, depuis le simple gyrobroyeur jusqu'aux engins de travail du sol en profondeur, type sous-soleur, ou charrue forestière, en passant par des matériels de travail localisé du sol. L'INRA et la Mission de Gestion de la Végétation en Forêt (MGVF) à laquelle collabore le CNPF ont édité une série de brochures très complètes pour informer les sylviculteurs sur les méthodes utilisables. Nous vous invitons chaudement à aller les consulter sur le site suivant : <http://www6.nancy.inra.fr/mission-gestion-vegetation-foret/Activites/Methodes-alternatives>



Photo : Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF

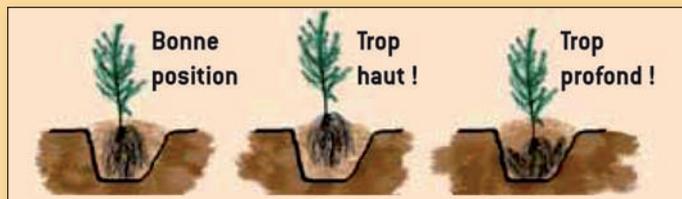
*Sous-soleur multifonction*

La question du choix des densités a déjà été abordée dans les numéros 90 et 91 de FLOREAL. Pour rappel, les plus couramment utilisées dans notre région sont de l'ordre de 1300 à 2000 plants par ha pour l'épicéa, 1100 à 1600 pour le douglas et de 1100 pour le mélèze. Le sapin et le pin sylvestre sont, le plus souvent, conduits en régénération naturelle. En cas de plantation, les densités sont plus élevées que pour les autres résineux : 2000 plants et plus par ha. Des densités inférieures sont possibles, notamment quand il existe une végétation d'accompagnement maîtrisée qui gagnera les plants. Les dispositifs sont à étudier au cas par cas en fonction des conditions du chantier et des modes d'entretiens ultérieurs.

Quelques densités locales courantes en nombre de tiges/ha							
Espacements sur et entre lignes (m)	2	2,5	3	3,5	4	5	6
2	2 500	2 000	1 670	1 430	1 250	1 000	835
2,5		1 600	1 335	1 140	1 000	800	670
3			1 110	950	835	670	555
3,5				820	715	570	475
4					625	500	415
5						400	335

Source : Le renouvellement des peuplements réguliers (Société Forestière de Franche-Comté)

La qualité de la mise en place des plants constitue un point à ne pas négliger. La plantation en potet travaillé, c'est-à-dire avec un travail du sol localisé à la pioche, à la bêche ou mécaniquement, est un minimum. La plantation au simple "coup de pioche" n'est pas suffisante pour garantir une bonne installation du système racinaire, spécialement pour le douglas et le mélèze (sauf travaux de préparation du sol préalables). Des problèmes liés à une mauvaise installation (sujets qui se couchent voire dépérissent, y compris plusieurs années après la plantation), sont souvent observés.



*Potets travaillés : Les racines doivent être bien réparties dans un terrain ameubli et les tiges installées droites (source CRPF Bourgogne)*



*Plants mal plantés : déformation racinaire (source AgroParisTech)*

Autre précaution incontournable, analyser si l'équilibre faune-flore permettra la pérennité des plants. Dans la négative, en complément des démarches pour augmenter les prélèvements par le plan de chasse, il conviendra de mettre en place des protections contre les dégâts de gibier.

Enfin, les entretiens doivent être réguliers et adaptés aux plants et à la végétation concurrente.

### Pour résumer

La plantation de résineux est un investissement intéressant pour les propriétaires et vital pour la filière, sous réserve de prendre un certain nombre de précautions, depuis la prise en compte de la station jusqu'au respect des techniques à utiliser.

Le sujet est évidemment trop vaste pour en aborder tous les aspects en deux pages. FLOREAL approfondira certains de ces sujets dans ses prochains numéros. De nombreux ouvrages et sites permettent également de bien se documenter.

Citons, en plus des liens déjà indiqués ci-dessus, le guide technique récent "Réussir la plantation forestière" téléchargeable sur le site du MAAF. Signalons aussi la sortie du tome 3 de l'ouvrage "Les résineux" (Philippe Riou-Nivert), édité par le CNPF/IDF, qui traite des caractéristiques des bois résineux et de leur utilisation. Il ravira les propriétaires amoureux des résineux et ceux voulant en apprendre davantage sur ces essences passionnantes.



# Homme des bois

## Ces hommes de l'ombre

**Depuis 2008, FLOREAL relate régulièrement le travail conséquent entrepris pour réaliser des dessertes forestières en Alsace. Les chiffres sont éloquentes : 2.009 propriétaires concernés, dont de nombreuses communes, 3.594 hectares desservis avec plus de 148 km de chemins et de pistes. Mais derrière ces projets, se cachent des hommes, propriétaires bénévoles et élus qui n'hésitent pas à "mouiller la chemise".**

Il n'est pas aisé de prendre des responsabilités au sein d'une Association Syndicale Autorisée (ASA). Le travail à entreprendre est conséquent et les embûches pour le mener à bien, nombreuses. Cependant, la satisfaction du travail accompli l'emporte toujours, sans commune mesure.

### Robert Gasser, Adjoint au Maire de Sickert et Président des ASA du Luttersberg et de l'Entzenberg



J'ai choisi en tant que propriétaire forestier et Adjoint au Maire en charge des forêts, de prendre mes responsabilités. J'ai tenté une première aventure avec l'ASA du Luttersberg et ai continué en proposant à nos organismes un second projet, celui de l'ASA de l'Entzenberg. Il est vrai que l'investissement en temps et en énergie est conséquent. Mais je ne regrette rien. Maintenant, sur l'ensemble de notre commune, nos forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont facilement accessibles. Ce sont presque 12 km de chemins forestiers qui permettent de desservir

77 propriétaires, dont la commune, sur un massif de 270 ha.

A présent, nous sommes passés à la seconde phase. Nous avons pu bénéficier d'un document de gestion à l'échelle de nos massifs d'ASA, appelé Plan d'Actions Sylvicoles. L'ensemble des peuplements y est décrit. Les zones d'intervention préconisées en coupe sont hiérarchisées. D'ailleurs, nous avons entrepris un premier chantier concerté en 2014, qui fut une belle réussite. Nous en sommes à 1.045 m<sup>3</sup> de bois mobilisé, y compris les coupes d'emprise. Pour moi, ce n'est qu'un début...

**ASA du Luttersberg et de l'Entzenberg : 270 ha appartenant à 77 propriétaires pour 11,7 km**

### Florent Weber propriétaire forestier et Président de l'ASA du Heidenkopf



Je dois admettre que je ne m'attendais pas à cela en acceptant la Présidence de l'ASA du Heidenkopf. Je ne souhaite pas m'appesantir sur les difficultés que nous avons rencontrées, ne serait-ce que pour ne pas risquer de décourager les prochains responsables.

Elles sont nombreuses. Mais je ne peux pas non plus vous décrire la fierté que j'ai d'avoir participé à la conception et à la réussite technique, administrative et financière de ce projet. Nous avons réussi à rester au coût initialement prévu de 3,24 Euros de l'are. Le suivi des travaux a été quasi quotidien, mais cela en valait la peine.

La qualité des ouvrages est également une satisfaction, avec notamment la réalisation d'un pont. Les résultats ne se font pas attendre. Rien qu'au niveau de l'amélioration du foncier forestier, le fait de devoir payer les travaux a permis de transférer une dizaine de forêts laissées à l'abandon à des propriétaires motivés.

Ce réseau a également permis de sortir 2.200 m<sup>3</sup>, coupe d'emprise comprise. Et dire que l'organisation des chantiers concertés n'a pas débuté...

**ASA du Heidenkopf : 250 ha appartenant à 100 propriétaires pour 9,5 km**

### Roland Rengert, secrétaire de l'ASA de l'Altenberg et président de l'Association forestière de la Vallée de Villé



Les difficultés de création d'une ASA, nous les avons connues, mais elles sont déjà loin derrière nous. L'ASA de l'Altenberg est ancienne, elle a été créée en 1985 sous la présidence de Robert Meyer.

Notre président actuel, Antoine Mathieu, fait partie des membres fondateurs. A l'époque, environ 2 km de chemin à grumier avaient été réalisés. En 2012, nous avons profité des aides existantes pour compléter le réseau de desserte, avec 700 ml de création de piste et 230 ml d'amélioration. Comme l'ASA existait déjà, cela n'a pas été trop compliqué.

La subvention a couvert 70 % des dépenses, l'ASA a pris en charge les 30 % restants. Il faut bien l'avouer, il ne s'est pas passé grand-chose dans les forêts de l'ASA les 15 premières années après sa création, faute d'animateur. La tempête de 1999 a relancé l'ASA. En 2009, nous avons démarré le premier chantier d'éclaircie concerté, modestement, en regroupant 3 propriétaires et 6 parcelles.

Depuis, les chantiers concertés ont fait leurs preuves : cet automne, nous allons lancer le 6<sup>ème</sup> ! Pour réussir, il faut bien sûr l'appui des techniciens de la Forêt Privée, mais surtout des propriétaires locaux convaincus qui acceptent de prendre leur bâton de pèlerin pour expliquer ces chantiers aux autres propriétaires. C'est une question de confiance, sans quoi cela ne marche pas. Mais le résultat en vaut la peine : depuis 2009, 123 parcelles ont bénéficié d'une coupe d'amélioration. Nous avons exploité 1.573 m<sup>3</sup> de bois et 36.900 Euros ont été reversés aux propriétaires participants.

Pour moi, l'objectif est clair : il faut entretenir nos forêts pour transmettre un beau patrimoine à nos enfants.

**ASA de l'Altenberg - Neuve-Eglise (67) : 80 ha appartenant à 256 propriétaires**

Thierry Bouchheid, Maren Baumeister - CRPF  
Photos : Thierry Bouchheid et Claude Hoh (CARA)



# Parole aux Syndicats

## Y en a marre !



Photo : Marie-Françoise Grillo - CRPF LA

**Le Syndicat, comme Janus, a deux faces : l'une conteste et revendique, l'autre propose et construit. Pour cette chronique, j'avais prévu de vous parler avec ma bouche constructrice de la COP 21 et de la nécessité qu'il y a, pour les acteurs de la filière forêt-bois, à s'engager plus avant dans la transition énergétique. Mais l'actualité ne m'en laisse pas le loisir, et me contraint à parler avec ma bouche contestataire. Jugez-en !**

**Premier sujet, le rapport sur la filière bois, piloté par le Sénat et rédigé par la Cour des Comptes :**

Celle-ci revient sur l'abattement des 3/4 de la valeur des bois pour la taxation des successions et l'I.S.F. Elle estime que cet abattement, dont le coût est évalué à 20 millions d'€uros par an, est une mesure patrimoniale, déconnectée de la politique forestière gouvernementale (récolter plus), et qu'il faut donc la supprimer.

Mais, si chaque année, ou à chaque succession, un impôt sur le patrimoine vient taxer notre production stockée depuis 30 à 120 ans, nous allons déstocker massivement, c'est-à-dire vendre nos grumes et déshabiller nos forêts. Les premières années seront catastrophiques à cause du surplus de bois sur le marché, et des années plus tard, il y aura disette de production.

Au lieu de raisonner ainsi à courte vue, nos magistrats feraient mieux de veiller à leurs propres dépenses : les membres de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine ne se trouvaient pas bien à Epinal ; on les relocalise donc à Metz, où il va falloir leur installer de nouveaux locaux, tandis qu'on ne saura pas quoi faire de ceux d'Epinal. Coût de l'opération : 5 millions d'€uros, selon le député-maire d'Epinal. 5 millions d'€uros, c'est déjà 30 % de la somme que le gouvernement n'a pas voulu verser au CNPF en 2015 au titre de ses frais de service public, si bien qu'on n'a toujours aucune assurance sur la solvabilité du CNPF à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016 !...

Ajoutons que chaque magistrat de la Chambre Régionale touchera 25.000 €uros comme prime de déménagement. 25.000 €uros, c'est la moitié du coût total annuel d'un technicien forestier de nos Plans de Développement de Massif. Et je vous rappelle qu'à ce jour, nos techniciens PDM ne sont toujours pas financés pour l'année 2016.

Cherchez l'erreur !!! "Selon que vous serez puissant ou misérable...", constatait déjà notre grand La Fontaine.

**Second sujet, le formulaire de demande de subvention pour l'amélioration des dessertes, récemment mis au point par l'Etat et le Conseil Régional :**

On parle de simplification administrative. Ô joie, ce nouveau document fait 15 pages et demande un nombre de renseignements tout-à-fait impressionnant. J'ai relevé le haut de la page 11 : vous devez indiquer pour les années n - 1 et n votre bilan financier de l'année en €uros : "recettes nettes bois, recettes chasse, autres recettes (dont concessions), subventions et aides, dépenses travaux sylvicoles, dépenses travaux d'infrastructure, dépenses travaux non sylvicoles, impôts, autres dépenses, bilan, résultat en €uros par hectare et par an".

En fait, on nous demande de fournir la liasse fiscale d'une entreprise, alors que nous relevons d'une imposition forfaitaire agricole. Cette demande me paraît totalement abusive.

**Troisième sujet : Le FEADER**

La programmation précédente des fonds européens couvrait 2009-2013. On a commencé à réfléchir à la suite courant 2013. Fin 2015, le programme 2014-2020 n'est toujours pas entré en vigueur. C'est-à-dire que pour 7 ans d'action, on aura mis plus de 2 ans de préparation, pendant lesquels on n'a rien fait d'autre que discuter.

C'est 29 % du temps stérilisé. C'est de la folie ! Nos bureaucraties sont complètement à côté de la plaque : on sait bien qu'un programme demande du travail, de la discussion, de la maturation, mais cela doit se faire en temps masqué, pendant la fin d'exécution du programme précédent. Vous imaginez une entreprise qui ne produise pas pendant deux ans tous les 7 ans ???

**Dernier sujet d'énerverment :** la place de plus en plus réduite laissée par l'Etat aux élus professionnels dans les établissements publics et, pour ce qui nous concerne, le nôtre, le CNPF. En théorie, les CRPF disposent d'une gouvernance professionnelle assurée par des forestiers élus. En fait, dès l'origine, cette gouvernance était très strictement encadrée par les règles des établissements publics. Par exemple, c'est le Ministre, et non le Président, qui nomme le Directeur.

Depuis, le pouvoir de décision des élus n'a cessé de se réduire : imposition par Bercy d'un plafond d'emplois, fusion des Centres Régionaux en un établissement national, spoliation des fonds propres par la dernière loi de finances.

Et voici qu'on nous annonce que désormais, nous n'aurions plus la liberté de recrutement et que nous devrions recruter nos collaborateurs uniquement parmi des fonctionnaires de l'Etat !

Cher lecteur, pour ce qui me concerne, ma doctrine est faite : le jour où j'estimerai que je suis un élu devenu trop fantoche et doté du seul pouvoir de dire "AMEN", j'abandonnerai ce mandat pour réserver mon temps à l'action syndicale.

Pour conclure, sans vous donner trop d'ulcères d'estomac, je reviendrai sur le sujet de la COP 21 : notre terre va mal, l'humanité est en train de la détruire, mais la forêt et le bois font partie de nos espoirs de corriger le tir.

Si vous le pouvez, venez à Paris le 13 novembre, participer au grand forum de la forêt. Engageons nous vigoureusement dans la transition énergétique !

François Godinot  
Président de Forestiers Privés de la Meuse



# Arbre au vert



## La forêt s'invite à la COP 21

**Vous l'avez certainement déjà entendu, vu ou lu, la France organise du 30 novembre au 11 décembre prochains, la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.**

**C'est la COP 21. Pourquoi 21 ? Elle est la 21<sup>ème</sup> conférence de ce type organisée à tour de rôle par différents pays depuis plus de 20 ans. Pour ce nouveau sommet, 195 pays devront amener dans leur escarcelle des propositions pour diminuer, par exemple, leur consommation d'énergie fossile, pour engager la réflexion autour d'une nouvelle voie économique... La conférence de Paris ne constitue pas une fin en soi. Elle est un début et doit être abordée comme un processus progressif. Des décisions et engagements seront pris, mais devront être suivis de faits !**

Dans ce contexte, quel rôle peut jouer la forêt, et quelle place pour la Forêt Privée française dans la COP 21 ?

Devant les défis climatiques qui attendent les pays du monde, la forêt tient une place particulière. Pour se faire entendre, la Forêt privée organise en amont de la COP 21, un forum, les 13 et 14 novembre prochains, axé sur le rôle de la forêt dans le stockage du carbone. Car réduire les émissions de gaz à effet de serre passe, non seulement par des économies d'énergie, mais également par l'utilisation de ressources renouvelables comme le bois.

La forêt tient un rôle tout à fait particulier dans la stratégie d'atténuation du (des) changement(s) climatique(s).

### Le stockage du carbone en forêt

Selon les toutes dernières études, le stock de carbone dans les forêts de métropole s'élève à plus de 1 milliard de tonnes de CO<sup>2</sup>. Ce stock augmente chaque année de plus de 30 millions de tonnes, soit le tiers des émissions françaises de CO<sup>2</sup>.

Ainsi, les vieux arbres d'une forêt stockent plus de carbone que les jeunes arbres. Mais attention au piège ! Laisser sa forêt à l'abandon n'est pas synonyme d'un stockage de carbone efficace à long terme car, avec le temps, la forêt devient dans le pire des cas, émettrice de carbone. En effet, dans les forêts en phase d'écroulement, la fixation globale de la part de carbone devient inférieure ou égale au dégagement de carbone lié essentiellement aux processus de décomposition du bois.

### Le bilan carbone

Le bilan carbone ne se limite pas seulement au stockage mais doit intégrer 2 autres éléments :

- ▶ la séquestration du carbone dans les produits bois issus de la gestion forestière (charpentes, mobilier, parquets, bardage...),
- ▶ la substitution, qui correspond à l'utilisation du bois comme source d'énergie en remplacement des énergies fossiles.

La gestion sylvicole est donc l'un des moteurs du piégeage du carbone dans l'écosystème forestier. Toutefois, l'effet carbone d'une sylviculture est aussi dépendant des produits qu'elle génère.

C'est la somme de ces 3 composantes qu'il faut donc systématiquement avoir à l'esprit lorsque l'on envisage de réaliser un bilan carbone sur un territoire, ou à l'échelle d'une propriété forestière.

Rajoutons un compartiment fondamental, c'est celui du sol. Participant au stockage de plus de 1 milliard de tonnes de CO<sup>2</sup>, le sol doit être préservé lors des exploitations, pour lui permettre de maintenir sa fonction de "puits" de carbone.

### La Forêt privée est active sur le sujet du "carbone forestier"

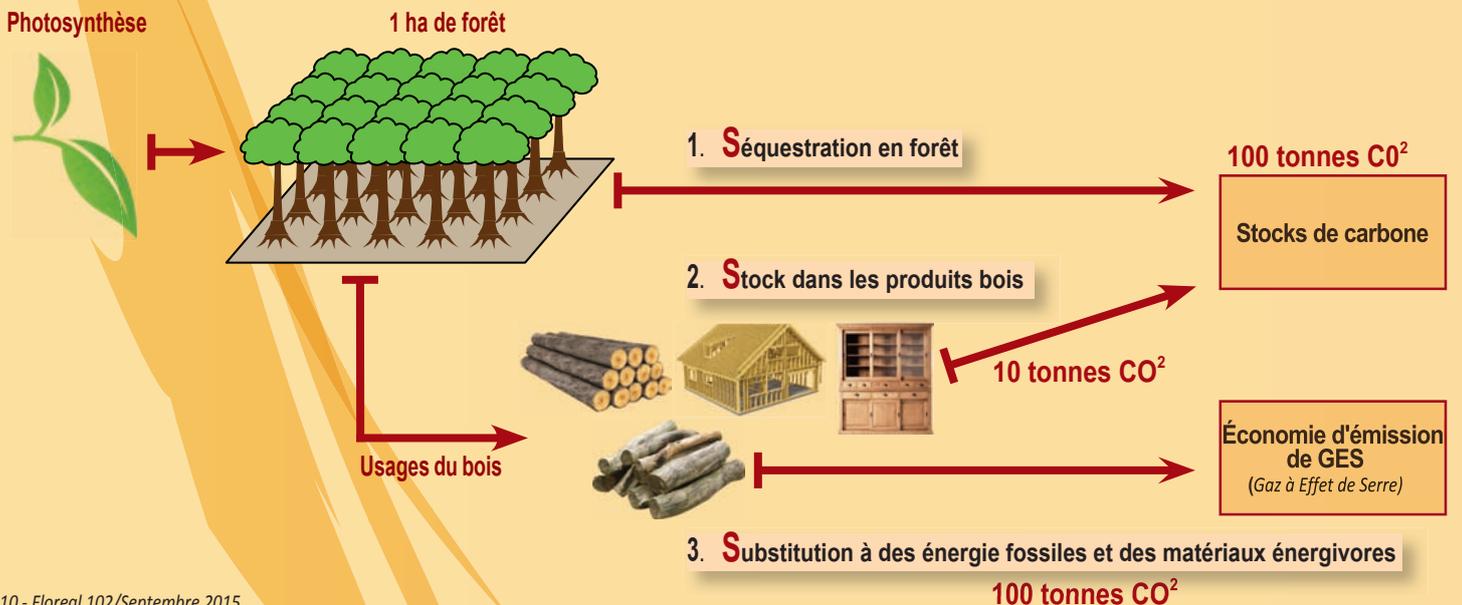
Ainsi, le rôle que jouent les forêts et les propriétaires dans la capture du carbone atmosphérique mérite d'être valorisé et reconnu par les autorités politiques. En effet, jusqu'à présent, la forêt n'a jamais été intégrée dans les processus mondiaux de la "compensation carbone".

Depuis peu, les industriels ou les collectivités territoriales peuvent s'engager dans des projets "carbone forestier". Cette initiative de la Forêt Privée sera plus longuement développée dans un prochain numéro de notre journal FLOREAL.

La Forêt Privée s'invite à la table de la COP 21 : ce n'est que légitime, puisqu'avec leurs 10 millions d'hectares, les propriétaires et leurs gestionnaires forestiers s'investissent pleinement dans le piégeage du carbone. Gageons que ce forum permette d'évoluer vers une reconnaissance de ce "service" par l'ensemble de la société.

Stéphane Asaël - CRPF

## Le rôle de la forêt dans le bilan carbone : la règle des 3 S





# u coin du bois

## La maladie du frêne : beaucoup d'inquiétude chez les forestiers de la plaine d'Alsace

**Le 26 juin dernier, une trentaine de propriétaires a répondu à l'invitation du CRPF et de Forestiers d'Alsace pour faire le point sur la chalarose, dans la forêt du GFA d'Andlau-Hombourg à Stotzheim. Cette maladie du frêne inquiète les sylviculteurs par la rapidité de sa propagation et les importants dépérissements qui y sont associés. Retour sur les points principaux à retenir.**

### Un champignon venu d'Asie du Sud-Est

La chalarose tient son nom de la forme asexuée du champignon responsable de cette maladie, le *Chalara fraxinea*. Mais c'est la forme sexuée du champignon qui est à l'origine de la dispersion de la maladie et de l'infection de nouveaux sujets, par des spores facilement disséminées par le vent. Spécifique du frêne, ce pathogène a été détecté pour la première fois en France en 2008, en Haute-Saône. Après avoir annoncé son origine en Europe de l'Est, les chercheurs ont découvert que ce même champignon était décrit sous un autre nom en Asie du Sud-Est. Inoffensif sur les frênes asiatiques, *Chalara fraxinea* s'avère très pathogène sur le frêne commun de nos régions, mais aussi le frêne oxyphylle et le frêne noir.

### Des symptômes facilement reconnaissables



Photo : Maren Baumeister - CRPF

Un premier arrêt dans un bas-perchis de frêne a permis de présenter aux participants, les différents symptômes caractéristiques d'une attaque de *Chalara fraxinea* : flétrissement des feuilles et des pousses, nécroses et mortalité de branches, descentes de cimes, chancre au collet.

Le champignon infecte d'abord les feuilles puis se propage vers les pousses de l'année via les pétioles, provoquant la nécrose puis le dessèchement des rameaux. Les mortalités de branches affaiblissent les arbres atteints, réduisent leur croissance et les rendent plus sensibles aux parasites secondaires (hylésine du frêne, armillaire).

Le pathogène peut aussi infester la base du tronc, via les lenticelles de l'écorce : se forme alors un chancre qui peu à peu va ceinturer le collet de l'arbre, conduisant à sa mort. Les chancres au collet sont le principal facteur de mortalité des arbres atteints.

### Une évolution hétérogène selon l'âge du peuplement

Si toutes les classes d'âge sont concernées par la maladie, cette dernière évolue différemment selon le stade de développement des arbres. La mortalité est plus forte et plus rapide dans les jeunes peuplements car les nécroses sur les petites tiges sont rapidement ceinturantes. La compétition entre les semis ou gaulis d'une régénération naturelle dense augmente encore la mortalité.

Dans les peuplements adultes, l'évolution de la maladie est plus lente : les arbres peuvent émettre des gourmands (branches qui se développent sur le tronc) pour reconstituer une partie de leur houppier. Et les chancres encerclent moins rapidement la base du tronc, plus gros en diamètre. L'état sanitaire des arbres nécrosés au collet se dégrade toutefois plus vite que celui des arbres sans nécroses.

### Que faire dans les peuplements atteints ?

Premier conseil de bon sens : stopper les plantations de frêne et limiter les travaux dans les jeunes peuplements. Le retour sur investissement des travaux de détourage ou de taille de formation est en effet plus qu'incertain.

Dans tous les cas, un diagnostic s'impose avant toute intervention, à faire lorsque les arbres sont encore en feuilles. Deux critères sont à observer : la mortalité des branches, qui indique l'intensité de l'infection, et la présence de nécrose à la base des troncs, qui détermine les chances de survie de l'arbre. Un frêne est considéré comme fortement atteint si la mortalité des branches excède 50 % du houppier ou si la nécrose au collet occupe plus de 50 % de la circonférence. Il faut alors envisager sa récolte. Mais l'urgence de récolter intervient surtout en présence d'une nécrose importante qui va accélérer le dépérissement de l'arbre et risque de déprécier la grume (coloration brunâtre du bois).

La répartition des dégâts est également à prendre en compte : la présence de secteurs moins atteints, ou d'autres essences adaptées à la station, va intervenir dans les choix sylvicoles.

Le peuplement de jeunes frênes visité est très fortement atteint et n'a plus d'avenir. Mais un diagnostic attentif de cette parcelle avec le propriétaire a permis de distinguer deux zones. Dans l'une, des jeunes tiges d'érable, de merisier et de chêne sont présentes en nombre satisfaisant. Un détourage de ces tiges sera réalisé pour constituer le futur peuplement. Dans l'autre, le peuplement est quasi pur en frêne : un broyage suivi d'un reboisement est la solution proposée.

Plus loin, dans une futaie de frêne adulte, les dégâts sont plus hétérogènes. Des tiges fortement touchées ont été exploitées l'hiver dernier. Mais il importe de conserver aussi longtemps que possible les individus qui déclarent peu ou pas de symptômes. **Le maintien d'arbres tolérants en forêt est essentiel pour établir la base d'une future population tolérante.**

### Et une fois les frênes atteints, exploités ?

Le frêne étant une essence assez exigeante en eau et en richesse minérale, les stations qui lui sont favorables permettent souvent la culture d'autres feuillus précieux comme le merisier, les érables, les noyers noirs ou hybrides, ou encore le chêne sessile. De très belles plantations de noyer hybride, érable sycomore ou alisier torminal ont été visitées en fin de réunion. Malgré la maladie du frêne, les forêts de la Plaine d'Alsace ont encore de beaux peuplements à nous offrir. Pour finir, un grand merci à Raymond d'Andlau pour son accueil chaleureux et tous les passages spécialement débroussaillés pour faciliter nos déplacements en forêt !

Maren Baumeister - CRPF



Photo : Gilbert Valigies - CRPF



# e feuilles en aiguilles

## NATIONAL

### La Forêt Privée a perdu l'un de ses plus grands représentants

Le 23 avril dernier, en l'église Saint-Louis des Invalides, nombreux étaient les forestiers venus rendre un dernier hommage à Hubert Leclerc de Hauteclouque. Dès l'âge de 33 ans, il était président du syndicat de son cher département, la Somme, puis il sera à la tête de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers de 1965 à 1995. Henri Plauche Gillon qui avait alors pris sa succession, lui rend ce bel hommage, empreint de reconnaissance "Hubert leclercq de Hauteclouque a réalisé une grande œuvre que l'on peut considérer comme étant celle de 'la génération Leclerc de Hauteclouque'. C'est sous son nom qu'elle restera inscrite, en lettres d'or dans l'histoire de la Forêt privée de notre pays".

### Cyril le Picard à la tête de France-Bois-Forêt

L'assemblée générale de l'inter-profession France-Bois-Forêt, réunie à Paris le 3 juin, a élu à sa présidence Cyril le Picard. Gérant d'une forêt familiale en Normandie, il occupe des responsabilités dans de nombreuses instances. Citons notamment, depuis 2010, la présidence de l'Union de la coopération forestière française (UCFF) et du Groupe coopération forestière (GCF), ainsi que la vice-présidence du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

### La compagnie des experts forestiers change de nom

En mai dernier, la Cniefeb s'est réunie en Assemblée Générale à Compiègne. Un nouveau logo et une nouvelle dénomination "Experts Forestiers de France" ont été adoptés à l'unanimité. Ce changement souhaité par son président Philippe Gourmain, devra être définitivement validé par une Assemblée Générale extraordinaire en septembre prochain. C'est la première étape d'une politique de communication sur le métier d'expert avec la volonté d'une profession réglementée de s'adapter aux exigences de ses donneurs d'ordre et de la filière bois.

### Christian Dubreuil, nouveau Directeur Général de l'Office National des Forêts

Christian Dubreuil a été nommé directeur général de l'Office National des Forêts, lors du Conseil des ministres du 22 juillet 2015. Inspecteur général de l'agriculture, ancien inspecteur du travail, diplômé de l'École nationale d'administration, il occupait depuis 2010, le poste de directeur général de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France.

L'occasion de rappeler que l'ONF gère 28 % des forêts françaises et emploie 5.508 fonctionnaires (chiffres au 31-12-2014).



Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B

### Indicateur 2015 Caisse des dépôts - Safer : prix des forêts à la hausse

L'indicateur 2015, présenté le 21 mai, montre qu'en 2014, le prix moyen des forêts est resté stable et que le marché repart à la hausse, tant en nombre de transactions qu'en surface et en valeur. Pour 90 % des transactions, la valeur moyenne affichée, pour 1 hectare de forêt, est de 3.940 Euros, avec une fourchette qui va de... 650 à 11.500 Euros/ha !

### Réglementation des produits agro-pharmaceutiques

Le plan Ecophyto réglemente de manière stricte la vente et l'application de produits agro-pharmaceutiques (répulsifs, insecticides ou herbicides, pour ce qui peut concerner les forestiers -cf. FLOREAL n° 99). A titre dérogatoire, les propriétaires forestiers professionnels (c'est-à-dire bénéficiant d'un document de gestion) peuvent acheter ces produits jusqu'au 25/11/2015. Passée cette date, la vente et l'application ne pourront concerner qu'un professionnel détenteur d'une certification délivrée par la DRAAF. Attention, même des produits "simples" comme le Trico, répulsif à base de laine de mouton, sont concernés.

### GRANDE RÉGION Une nouvelle DRAAF en perspective...

La fusion des Régions entraîne la réorganisation des Directions Régionales. Sylvestre Chagnard, actuel DRAAF de Champagne-Ardenne, est nommé "DRAAF préfigurateur" chargé de préparer la création de la nouvelle Direction de la Grande Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. On sait d'ores et déjà que son siège sera à Châlons-en-Champagne, et que le Pôle Forêt-Bois sera à Metz.

### Un nouveau Président à Forêts & Bois de l'Est

Charles-François Walckenaer (Section de Champagne-Ardenne) est le nouveau président de la Coopérative Forêts & Bois de l'Est, en remplacement de Bernard Bauer. Son élection a été entérinée par le bureau, désigné lors du conseil d'administration du 10 avril 2015. Le bureau est ainsi composé :

**Président** : Charles-François Walckenaer  
**Vices Présidents** : Bernard Bauer (Section de Lorraine), Patrice Tillet (Section de Champagne-Ardenne) et Jean-Gabriel Schamelhout (Section de Franche-Comté)  
**Secrétaire** : Jean Luc Rémy (Section de Lorraine)  
**Trésorier** : Nicolas Polliot (Section de Franche-Comté)  
**Directeur** : Alain Jacquet

### LORRAINE Du changement dans les P.D.M.

Hervé Désumer et Claire Gantois, qui animaient respectivement les Plans de Massif du Pays de Bitche et du Saulnois, ont passé avec succès le concours de l'O.N.F.

*Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur future carrière. Le recrutement de leur remplaçants est en cours... Patience !*

### Forêt Privée et Scieurs présents aux Terres de Jim

Du 11 au 13 septembre, le Syndicat des Forestiers Privés de Moselle, le CRPF, la Coopérative F&BE se sont associés à l'Union des Scieurs feuillus de Lorraine pour que Forêt et Filière soient partie prenante de l'importante manifestation "Terres de Jim" (près de 110.000 visiteurs), organisée par le monde agricole à Marly Frescaty, près de Metz. Administrateurs du Syndicat et Techniciens de la Forêt Privée se sont relayés pour répondre aux nombreuses questions des visiteurs et assurer une animation pédagogique auprès de groupes scolaires.

### Des nouveaux venus à F&BE

Alban Thiébaud conforte l'équipe mosellane et Laura Zuanella pourvoit à un nouveau poste spécialisé "sylviculture et gestion" au Siège d'Epinal.

### VOSGES Quelques informations complémentaires sur le Syndicat des Vosges...

Dans notre précédent FLOREAL, rubrique "Parole aux Syndicats" (page 9), un encart précisait les coordonnées téléphoniques des différents syndicats de Lorraine et d'Alsace. Pour ce qui concerne le **Syndicat "Forestiers Privés des Vosges"**, la permanence se tient le **jeudi après-midi au numéro 03.29.82.11.42**. Une boîte mail est également mise à disposition : [contactforestier@laposte.net](mailto:contactforestier@laposte.net)

### ALSACE Création de l'Association Forestière de la Vallée de Villé

Le 25 juin dernier, 11 membres fondateurs se sont réunis à Neuve-Eglise pour créer l'Association forestière de la Vallée de Villé, présidée par Roland Rengert. Avec un peu plus de 3.000 ha de forêts privées appartenant à 5.500 propriétaires, la Vallée de Villé méritait bien d'avoir son association locale. Ses objectifs sont la promotion de la concertation entre propriétaires forestiers, la défense de leurs intérêts et l'assistance technique auprès des adhérents, en faveur d'une gestion durable de leurs forêts. *Nous souhaitons une belle réussite à cette nouvelle association.*

 **FLOREAL n° 102**  
édité par le  
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin  
(☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)  
Site internet C.R.P.F. "www.cnpf.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.foreprivée.france.com"

**Directeur de la publication**  
Alain Lefeuvre

**Rédacteurs en Chef**  
Anne Madesclaire, Philippe Laden

**Secrétaires de Rédaction**  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

**Maquette**  
Mireille Florimond

**Imprimerie** : L'Huilier SA - Florange (57)  
Numéro tiré à 10.500 exemplaires  
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
Labellisé Imprim'Vert



"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr) ! Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.